

↳ Répondre

→ Transférer

Commenter

De LEREAU Jonathan - DDT 45/SEEF <jonathan.lereau@loiret.gouv.fr>

Sujet **Re: [INTERNET] Demande de permis de construire n° PC 045-272-22-00013 - Centrale photovoltaïque ENERTRAG sur la Commune de Saint-Cyr-en-Val (45590) - Porter à connaissance procédure Loi sur l'eau**

20/02/2023 à 12:02

Pour Marie.Berrouet <Marie.Berrouet@enertrag.com>

Copie à LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>

1 de plus

Commentaire(s)

Bonjour,

Suite à examen de votre dossier par le Pôle Eau, il s'avère que le porter à connaissance est suffisant pour exempter le projet d'une procédure loi sur l'eau :

- la surface totale impactée de zones humides est inférieure à 1000 m² et tient compte des surfaces au sol (pieux et voirie);
- les clôtures entourant le site ne semblent pas intercepter les ruissellements provenant de l'amont;
- le projet dans son ensemble n'intercepte pas de bassin versant d'une superficie supérieure à 1 ha;
- les panneaux sont disjoints, les matériaux des pistes d'accès sont semi-perméable, le débit à l'exutoire de la parcelle avant et après projet a été calculé (augmentation du ruissellement de 13% sans risque inondation avéré);
- l'écoulement en bordure de parcelle est classé non cours d'eau. Attention toutefois, les eaux de ruissellement provenant de la parcelle et de son BV rejoignent à quelques centaines de mètres la naissance d'un cours d'eau en fond de talweg. Il conviendra de s'assurer qu'aucune pollution ne soit engendrée par les travaux et par l'exploitation du parc PV (entretien, nettoyage, terrassement des pistes, fuite hydrocarbure etc)

Restant disponible pour toute information complémentaire,

JONATHAN LEREAU

Chargé de mission Biodiversité

Service Eau, Environnement et Forêt

181, rue de Bourgogne, 45042 ORLÉANS Cedex 1

Tél : 02 38 52 48 63 – Mété : jonathan.lereau@loiret.gouv.fr

www.loiret.gouv.fr



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires